

y offre, avec l'aide financière de la province, un service qui comprend tous les aspects ordinaires de la santé publique. Cet organisme constitue une autre unité sanitaire.

Au cours de l'expansion des services de santé en Nouvelle-Écosse, on s'est efforcé d'employer des personnes qualifiées et de donner une formation supplémentaire aux personnes déjà employées. Dans tout organisme de santé, aucun facteur n'est plus important que celui d'avoir des personnes compétentes à la tête des divers services. Les résultats des dernières années témoignent de la validité de ce principe.

**Nouveau-Brunswick.**—En 1918, la législature du Nouveau-Brunswick a créé un ministère de la Santé. Sous l'autorité du ministre, le ministère est dirigé par un médecin en chef qui est aussi officier général de la statistique vitale. Il comprend en outre sept médecins en service continu; un directeur de l'alimentation, un directeur du service public d'infirmières, un directeur de la Division de la lutte antivénéérienne et un officier général adjoint.

Les acquisitions récentes des services et du personnel comprennent :

- (1) Un directeur des services hospitaliers, nommé le 1er juin 1947 et dont les devoirs s'appliquent en général à toutes les sphères du service hospitalier de la province;
- (2) Un laboratoire sous-régional, sous la direction d'un directeur compétent, officiellement inauguré le 1<sup>er</sup> juin 1947 et faisant partie du Bureau provincial des laboratoires;
- (3) Un ingénieur sanitaire, nommé le 1<sup>er</sup> août 1947, sous la direction et la surveillance duquel les problèmes de salubrité, d'approvisionnement d'eau et d'égout recevront une attention compétente;
- (4) Un directeur du Service de diagnostic du cancer, nommé le 6 août 1947 en vue d'organiser les cliniques de diagnostic du cancer pour une période d'essai d'un an dans divers hôpitaux de la province;
- (5) Un directeur de la Division de la lutte contre la tuberculose, nommé le 15 octobre 1947, sous la direction duquel est centralisé tout le travail relatif à la tuberculose.

Le ministère fournit les services suivants: assainissement général, lutte contre les maladies transmissibles, y compris la tuberculose et les maladies vénériennes, produits biologiques, inspection médicale des écoles, bien-être de l'enfance, enseignement de l'hygiène, nutrition et surveillance générale et coordination du travail des commissions d'hygiène des sous-districts.

La province défraie en entier le traitement des tuberculeux dans les sanatoriums et le soin hospitalier des patients atteints de poliomyélite durant les phases aiguës et immédiatement consécutives à la paralysie et 60 p. 100 environ du soin des patients dans les hôpitaux pour maladies mentales.

**Québec.**—Le gouvernement provincial, par une loi adoptée en 1946, autorise l'établissement d'un département du Bien-être social et de la Jeunesse. Depuis lors, le département de la Santé, qui de fait existe depuis 1936, traite seulement des questions concernant la santé, la médecine préventive et la charité publique. De 1936 à 1941, les questions provinciales de santé relevaient du département de la Santé; ce dernier, en 1936, a été substitué au Service d'hygiène qui relevait du Secrétariat provincial. Le système connu sous le nom d'"unités sanitaires